

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/05/2026 - 2358 - 2018 B 00255 - 834 133 910 - 3D
PHI

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D PHI		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		150 B RUE DU GENERAL BONNIER - 97430 - LE TAMPON			
SIRET		8 3 4 1 3 3 9 1 0 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2025	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	5 811	016	1 478
	Immobilisations corporelles *	028	70 412	030	33 873
	Immobilisations financières * (1)	040	57 658	042	
Total I (5)		044	133 881	048	35 351
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	53 290	070	53 290
	Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	87 439	086	87 439
	Charges constatées d'avance *	092	468	094	468
Total II		096	141 197	098	141 197
Total général (I + II)		110	275 078	112	35 351
					239 727
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			132
	Report à nouveau	134			113 584
	Résultat de l'exercice	136			92 954
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			18 408
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			420
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	6 812	172	13 260
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176			32 088
Total général (I + II + III)		180			239 727
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Pris de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

08

②

COMpte de Résultat Simplifié de l'exercice (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3D PHI		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le	
				51	52 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services *		215		214
			217		218 251 653
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				228
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230 74
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 251 727
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 -20
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242 35 994
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	1 083		244 4 902
	Rémunérations du personnel *				250 93 753
	Charges sociales (cf. annexe 380)				252 11 271
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 38, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254 9 451
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262 2 126
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264 157 477
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 94 250
	Produits financiers (III)	280			294 1 296
	Charges financières (V)				
	Produits exceptionnels (IV)				290
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347			300
	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				308	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310 92 854	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 92 954	314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			318	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324 1 233	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330 5 020
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyer d'option			(Part de loyers dépensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)				986
ZFU - TE (44 octies A)				987	
JEI (44 sexies A)				988	
ZRD (44 terdecies)				127	
ZRR (44 quinquies)				138	
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)				991	
France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A				181	
ZFANG (44 quaterdecies)				345	
Investissements et souscriptions outre-mer				344	
BUD (44 sexdecies)				992	
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993	
DÉDUCTIONS	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352 19 841
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * 30 009				360 19 841
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370 0	
				372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

cd

[illegible][illegible]

ob

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)						Désignation de l'entreprise		3D PHI		Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	5 811	412		414		416	5 811		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	414	442		444		446	414		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	35 000	462		464		466	35 000		
	Autres immobilisations corporelles	470	16 340	472	18 659	474		476	34 999		
Immobilisations financières		480	57 658	482		484		486	57 658		
TOTAL		490	115 223	492	18 659	494		496	133 882		
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500	831	502	647	504		506	1 478
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530	406	532	5	534		536	411
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550	9 896	552	7 000	554		556	16 896
	Autres immobilisations corporelles			560	14 767	562	1 799	564		566	16 566
TOTAL				570	25 900	572	9 451	574		576	35 351
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Total	578	580	582	584	586	588	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	595	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

అ

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3D PHI		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	30 009				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983	19 841				
Déficits reportables		984	10 168				
Déficits de l'exercice		880	0				
Total des déficits restant à reporter		870	10 168				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	4 447	380	4 447
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374	21 521		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 648		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

ad

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3D PHI		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
Dont apprentis						657	
Dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	251 653
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105	
TOTAL 1						108	251 653
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues						113	
Variation positive des stocks						111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						121	20 923
Variation négative des stocks						146	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	14 577
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	2 126
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						162	37 626
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)						137	214 028
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	214 028
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre						020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	251 653
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence						024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 5
Date de cessation							

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

015

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 3 4 1 3 3 9 1 0

Dénomination de l'entreprise 3D PHI

Adresse (voie) 150 B RUE DU GENERAL BONNIER

Code postal 9 7 4 3 0 Ville LE TAMPON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom de famille DHEILLY Prénom(s) OLIVIER ANDRE EMILE

Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 11/07/1972 N° Département 974 Commune LE TAMPON Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

od

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGP)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☐ (1)Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 3 4 1 3 3 9 1 0

Dénomination de l'entreprise 3D PHI

Adresse (voie) 150 B RUE DU GENERAL BONNIER

Code postal 97430

Ville LE TAMPON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'original Le 27 04 2026

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

01/01/2025

31/12/2025

✓

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

3D PHI

SIRET

8 3 4 1 3 3 9 1 0 0 0 0 1 0

Mét :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

150 R RIR DU GENRRAT, BONNET 97430 - I.R. TAMPON

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

Activités de pré-press

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44
quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale
art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier
cotée

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

79366

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 200 A du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

OU

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

EXCOM GROUPE - 16 rt 97450 ST LOUIS TÉL: 262262226890

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur
conventionné :

Date : 06/01/2026

Lieu : LE TAMPON

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur
conventionné

Qualité et nom du signataire: Gérant

DHEILLY OLIVIER

Signature :

Examen de conformité fiscale
(ECF)

Prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2025

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 8 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			À titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	À titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		À titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
2	3	4	5	6	7	8		
M. DHEILLY OLIVIER ANDRE EMILE	100	2025	46246					
159 Rue du Général Bonnier 97430 TAMPON								

DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		DONS VALABLES À LONG TERME IMPOSÉS À 0%, 15% ou 19%		
			0%	15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

II. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (art. 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

00

3D PHI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1000 Euros
150 B, rue du Général Bonnier
97430 LE TAMPON
834133910 RCS Saint-Pierre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 5 Juin 2025**

Le 5 Juin 2025,
A quinze heures,

Monsieur DHEILLY Olivier André Emile demeurant au 150 B, rue du Général Bonnier 97430 LE TAMPON, propriétaire de la totalité des parts sociales soit 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 3D PHI EURL.

En qualité de Gérant de la Société, Monsieur DHEILLY Olivier André Emile, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (contenant le bilan, le compte de résultat et les annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

L'associé unique est appelé à prendre les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 29 112 euros.



DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 29 112 Euros de la manière suivante :

- 29 112 Euros au report à nouveau débiteur.

TROISIEME DECISION – POUVOIR POUR FORMALITES

L'associé unique, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant et Associé unique
DHEILLY Olivier André Emile



3D phi EURL
150 bis rue Général Bonnier
97430 Le TAMPON
☎0692 68 79 82 ☎0262 27 94 14
Email: olivier.dheilly@wanadoo.fr
SIRET 834 133 910 00010 APE 1813 Z